

ASSEMBLÉE NATIONALE30 janvier 2026

AMÉLIORER LA PROTECTION DES COMMERÇANTS GRÂCE À L'USAGE D'OUTILS
NUMÉRIQUES - (N° 2400)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

N° 40 (Rect)

AMENDEMENT

présenté par
M. Midy

ARTICLE UNIQUE

À l'alinéa 13, substituer aux mots :

« permet des mesures de contrôle humain et »

les mots :

« est contrôlé par un humain et comporte ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel